



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 02 JUILLET 2026

L'an deux mille-vingt-six, le deux du mois de juillet, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire monsieur Jean-Yves BOUQUEREL, conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient **présents** mesdames et messieurs les conseillers municipaux :

- Mme BARON Sylvie
- M. BOUQUEREL Jean-Yves
- Mme DESSOUDE Marie
- Mme FORGE Sylviane
- Mme GENIN-JEANCOLAS Christine (pouvoir à Mme Sylviane FORGE jusqu'à 19h53).
- M. RAIMOND Guillaume
- M. SOUCHU Patrick

Étaient absents :

- M. CAMUS Laurent (pouvoir à madame Marie DESSOUDE)
- M. GUILLOTEAU Mathieu (sans pouvoir)
- Mme RENAULT Adèle (pouvoir à monsieur Guillaume RAIMOND)
- M. VIDOINE Damien (pouvoir à madame Sylvie BARON)

DATE DE CONVOCATION : 26 juin 2026.

Monsieur Jean-Yves BOUQUEREL, maire, ouvre la séance du conseil municipal le 2 juillet 2026 à 19h35.

Monsieur Guillaume RAIMOND est désigné secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT).

Monsieur le Maire indique que tous les documents à l'ordre du jour ont été transmis aux membres du conseil municipal et que le quorum est respecté.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance du 23 mai 2026 ;
- Abrogation de la délibération 2026-08 de délégations du Conseil Municipal au Maire ;
- Nouvelle délibération de Délégations du Conseil Municipal au Maire ;
- Convention de service mutualisé instructeur entre la CCVVS et la Commune 2026 ;



- Convention de délégation de gestion de parcelles communales sur la commune d'Haute-Isle avec le PNR ;
- Renonciation à acquérir l'emplacement réservé n°8 du Plan Local d'Urbanisme ;
- Questions diverses.
 - o Point sur les commissions municipales,
 - o Fiabilisation des bases foncières des locaux d'habitation.

- **Approbation du compte rendu de la séance du 23 mai 2026**

Monsieur Laurent CAMUS, conseiller municipal, a demandé à madame Marie Dessoude, conseillère municipale, d'indiquer une non-conformité du procès-verbal, sans toutefois apporter de précisions. Monsieur le Maire rappelle qu'il a été indiqué aux conseillers municipaux, lors de l'envoi de la convocation, de formuler leurs éventuelles observations et rectifications par retour de mail, au moins 48h avant la date d'adoption du procès-verbal.

CONSIDERANT l'envoi du procès-verbal avec la convocation à la présente séance.

Sur présentation de monsieur le Maire,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité :

ADOpte le compte rendu du conseil municipal du 23 mai 2026.

À la majorité absolue (pour : 8, abstention : 1 (Mme Marie DESSOUDE), contre : 1 (M. Laurent CAMUS -pouvoir à Mme Marie DESSOUDE))

- **Abrogation de la délibération 2026-08 de délégations du Conseil Municipal au Maire – (Délibération 2026/32)**

Suite à un courrier reçu du Bureau de l'Intercommunalité et du Contrôle de Légalité de la préfecture du Val d'Oise, adressé à l'ensemble des mairies du territoire, pointant le manque de précision de certaines délégations, notamment en termes de plafonds budgétaires, monsieur le maire propose l'abrogation de la délibération 2026-08.

Lecture de la délibération est faite par monsieur Jean-Yves BOUQUEREL, maire.

Le Conseil Municipal décide à la majorité d'abroger la délibération 2026-08

A la majorité (pour : 9, contre : 0, abstentions : 1 (M. CAMUS Laurent -pouvoir à Mme DESSOUDE Marie)).

- **Nouvelle délibération de Délégations du Conseil Municipal au Maire – (Délibération N° 2026/33)**

Monsieur le maire informe le conseil que les délégations telles que revues l'ont été avec un accompagnement du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région d'Île-de-France.



Lecture de la délibération est faite par monsieur Jean-Yves BOUQUEREL, maire, qui apporte les explications nécessaires.

A la majorité (pour : 8, contre : 0, abstentions : 2 (M. CAMUS Laurent -pouvoir à Mme DESSOUDE Marie, Mme DESSOUDE Marie))

- Convention de service mutualisé instructeur entre la CCVVS et la Commune 2026 – (Délibération N° 2026/34)

Monsieur le maire présente le projet de convention et les deux options concernant le mode de communication à choisir entre le pôle urbanisme de la CCVVS, les mairies et les administrés.

Il est rappelé que les demandes d'urbanisme passent par la plateforme dédiée, les demandes sont instruites pas la mairie, puis transmises à la CCVVS et à l'architecte des bâtiments de France.

Monsieur Laurent CAMUS a demandé à madame Marie Dessoude de rapporter au conseil municipal son questionnement sur le maintien de la délégation de la compétence d'urbanisme à madame Sylvien Forge, deuxième adjointe au maire, suite au renouvellement de cette convention.

Monsieur le maire indique que son rôle est important pour conseiller les administrés dans leurs démarches d'urbanisme. De plus, le traitement des demandes d'urbanisme représente quantitativement la part la plus importante des tâches administratives.

Lecture de la délibération est faite par monsieur Jean-Yves BOUQUEREL, maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- **DECIDE** d'adopter le point 1 (**Autorise** les agents du Pôle urbanisme à donner des renseignements et à répondre aux demandes d'information directement ; **Souhaite** être en copie des échanges électroniques)
- **ACCEPTE** de renouveler la convention de service mutualisé instructeur CCVVS / Commune
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de service mutualisé instructeur

A l'unanimité (pour : 9, contre : 1 (M. CAMUS Laurent -pouvoir à Mme DESSOUDE Marie), abstention : 0).

• Convention de délégation de gestion de parcelles communales sur la commune d'Haute-Isle avec le PNR – (Délibération N° 2026/35)

Monsieur le Maire indique qu'il a demandé à ce que la parcelle située au-dessus de l'église, formant sa toiture, soit intégrée à la convention mais cette demande a été refusée par le PNR car ils n'interviennent pas sur du bâti.

Lecture de la délibération est faite par monsieur Jean-Yves BOUQUEREL, maire, qui apporte les explications nécessaires.



Le conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité,

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire.

A la majorité (pour : 8, contre : 0, abstentions : 2 (M. CAMUS Laurent, Mme DESSOUDE Marie))

• **Renonciation à acquérir l'emplacement réservé n°8 du Plan Local d'Urbanisme – (Délibération N° 2026/36)**

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit de la parcelle jouxtant la mairie. Celle-ci avait été désignée comme parcelle réservée par l'ancienne mandature sans que l'acquisition n'aboutisse, malgré la mise en demeure du propriétaire.

Lecture de la délibération est faite par monsieur Jean-Yves BOUQUEREL, maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité

- Renonce à acquérir à l'emprise réservée n°8 sur la parcelle cadastrée section A n° 482 ;
- Prend acte que la renonciation à acquérir emporte suppression définitive de l'emplacement réservé n°8 instauré sur la parcelle en question ;
- Décide en conséquence la mise à jour des documents graphiques du plan lors d'une prochaine évolution du PLU ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document qui serait la suite des présentes ;

A la majorité (pour : 9, contre : 0, abstention : 1 (M. CAMUS Laurent -pouvoir à Mme DESSOUDE Marie)).

• **Questions diverses :**

- Monsieur le Maire indique avoir reçu la renonciation à la location du ravier appartenant à la Mairie, parcelle cadastrée B 546, rue de l'Abbaye. En parallèle un habitant de la commune s'est déjà signalé pour reprendre le bail.
- Monsieur le Maire a sollicité le PNR pour organiser une visite des parcelles communales dont la gestion leur est déléguée. Cette visite aura lieu sur un jour à déterminer lors d'un jour ouvré de juillet.
- Point de la Commission de l'éducation, de la culture, de la jeunesse, démocratie locale et des sports : recensement du nombre de famille intéressée par un conventionnement est à faire, en parallèle plusieurs centres de loisirs sont étudiés pour leur emplacement géographique et leur tarif. Sera planifiée en septembre une réunion, suite à l'analyse des résultats au questionnaire distribué aux familles.
- Point Commission des Solidarités : Projet de se rapprocher d'une autre commune pour mutualiser un repas des anciens et des enfants en fin d'année.
- Les administrés retenus pour la commission communale des impôts directs (CCID) ont été informés par courrier.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h24.

Établi par monsieur Guillaume RAIMOND, secrétaire de séance.

Haute-Isle, le 2 juillet 2026.

Le secrétaire de séance, monsieur Guillaume RAIMOND,

Le maire, monsieur Jean-Yves BOUQUEREL,

